

HP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/51

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 10 Septembre 2012*

*L'an deux mille douze et le dix septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 31 août 2012*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12  
votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 0*

**Présents : P.MAURIN – J-L.CHAUSSIGNAND – C.CROZIER – D.AUZAS – M.JOLLIVET – A.VOLLE – N.SALA – M.BEUGNET – A.CORNET – G.VERNET – M.HILAIRE - J.TESTON.**

**Excusé : B.BOUAZZA a donné procuration à J-L.CHAUSSIGNAND.**

**Absents : B.DELAUZUN – D.FIALON**

*Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.*

**Objet : Adhésion de la commune d'ALBA LA ROMAINE à l'association des communes forestières de l'Ardèche.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son articles L.2121-29  
VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 consolidée relative au contrat d'association,  
VU les statuts de l'association des communes forestières de l'Ardèche,  
VU le rapport du Maire ;

.../...

HD

CONSIDERANT que cette association a vocation à regrouper toutes les collectivités territoriales du département de l'Ardèche ou leurs groupements, propriétaires ou non de forêts,

CONSIDERANT que cette association a notamment pour objet de représenter ses membres auprès de l'ensemble des instances traitant des questions forêts bois, et dispose de larges missions d'études, de centralisation de moyens et d'information et de promotion en la matière,

CONSIDERANT que la commune d'Alba la Romaine comprend une superficie boisée de 718 hectares et est propriétaire de 147 hectares de forêts.

CONSIDERANT que l'adhésion de la commune d'Alba la Romaine à cette association présente un intérêt communal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'adhésion de la commune d'Alba la Romaine à l'association des communes forestières d'Ardèche,

DESIGNE Mr FIALON David comme représentant de la commune à l'association et Mr AUZAS Denis comme représentant suppléant,

AUTORISE Mr FIALON David ou à défaut son suppléant à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

Pierre MAURIN Fait et délibéré à Alba La Romaine, le 10 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME,

Alba La Romaine, le 11 septembre 2012.

LE MAIRE

Pierre MAURIN



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

12 SEP. 2012

.../...